



LE PETIT RECHIGNIEN

Bulletin Municipal de la Ville de Recquignies et du Hameau de Rocq

Vote des Taux Communaux et Subventions Communales aux Associations

Taxes	2015	2016				Taux National 2015	Taux Moyen Départemental Nord 2015
	Taux	Base estimée	Taux	Produit	Variation Taux		
Taxe d'habitation	22.04%	1 617 000	22.04%	356 387	0.00%	24.19%	37.66%
Foncier Bâti	25.47%	1 514 000	25.47%	385 616	0.00%	20.52%	26.32%
Foncier non Bâti	57.10%	35 100	57.10%	20 042	0.00%	49.15%	55.44%
			TOTAL	762 045	<i>Vote à la majorité, Pour : 14, Abstention : 3 (Mme Corbeaux, M. Randa + pouvoir M. Capelle)</i>		

Associations / Organismes	Subventions 2016	Subventions Except. 2016	Total
Les Archers de l'Écrevisse	500€	5 150€	5 650€
Association Sportive de Recquignies	7 770€	450€	8 150€
Chasse de Recquignies	300€	-	300€
Chasse de Rocq	300€	-	300€
Gymnastique « Avenir » Assevent Boussois Recquignies	2 800€	150€	2 950€
Ping Pong Club Recquignies	1 700€	-	1 700€
Pêche « La Redoute »	1 200€	400€	1 600€
Madisonn Show	1 650€	500€	2 150€
COFR (Foulées Réchigniennes)	2 100€	-	2 100€
Boxe Française	800€	200€	1 000€
Petits Bouts « Zumba Kid's »	250€	-	250€
Harmonie de Recquignies	4 400€	1 150€	5 550€
Mémoire Verrière	300€	150€	450€
Amicale Jean Vilar	850€	150€	1 000€
OCCE Maternelle de Rocq	450€	100€	550€
Amicale Paul Langevin	450€	100€	550€
Association 4x4	150€	-	150€
CCAS Recquignies	64 000€	-	64 000€

Les subventions sont attribuées aux associations à jour dans leur statut et ayant fourni les documents nécessaires à la constitution de leur dossier. **Vote à la Majorité** : Messieurs Randa et Capelle (pouvoir M. Randa) ont voté contre la subvention attribuée à l'association 4x4.

Compte Administratif 2015

Section de Fonctionnement

Excédent 492 001,91€

Section d'Investissement

Excédent 2 632 832,04€

Reste à réaliser 878 940,24€

Vote à l'Unanimité

Nota : l'importance de l'excédent en section d'investissement est dû, en majeure partie, à la réserve réalisée les années précédentes, dans le but de financer la future salle des sports, l'aménagement de la place de Nice et les voiries afin de ne pas avoir recours à l'emprunt.

Budget Primitif 2016

Dépenses de Fonctionnement

Dépenses Réelles de Fonctionnement 1 875 836,40€

Total de Dépenses d'Ordre de Fonctionnement 52 528,60€

Total de Dépenses de Fonctionnement 1 928 365,00€

Recettes de Fonctionnement 1 928 365,00€

Dépenses d'Investissements

Dépenses Réelles d'Investissement 3 309 199,96€

Dépenses d'Ordre d'Investissement 2 232,00€

Total des Dépenses d'Investissement 3 311 431,96€

Recettes d'Investissement

Recettes Réelles d'Investissement 1 502 779,56€

Recettes d'Ordre d'Investissement 54 760,60€

Solde d'Exécution Positif Reporté 2 632 832,04€

Total des Recettes d'Investissement 4 190 372,20€

Vote à la Majorité

Pour : 14

Abstention : 3 (Mme Corbeaux, M. Randa + pouvoir M. Capelle)

Tirage au sort des jurés

Les jurés sont des citoyens tirés au sort qui participent, aux côtés des magistrats professionnels, au jugement des crimes au sein de la cour d'assises. Les jurés sont des juges à part entière. Le maire établit une liste préparatoire en tirant au sort publiquement un nombre de noms triple de celui prévu pour la commune, et ce à partir de la liste électorale. Si vous n'avez pas atteint 23 ans au cours de l'année civile qui suit, vous n'êtes pas retenus. Le maire avertit par courrier les électeurs qui figurent sur cette liste préparatoire et transmet la liste au greffe de la cour d'assises dont dépend la commune. Le tirage au sort pour Recquignies aura lieu le vendredi 20 mai 2016 à 10h à l'Hôtel de Ville.

A noter que votre employeur ne vous rémunère pas pendant votre absence. Il doit vous fournir un document indiquant le montant de votre salaire ou tout document attestant une perte de revenu professionnel afin d'obtenir vos indemnités compensatrices. Votre employeur n'a pas à vous demander à prendre des jours de congés pour siéger à la cour d'assises. Votre absence est considérée comme un congé sans solde. Vous ne pouvez pas être sanctionné ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire en raison de cette absence.

Cérémonie du 19 mars

Le samedi 19 mars 2016, M. le Maire, les élus, les représentants de l'A.R.A.C., l'Harmonie et les administrés se sont rendus au monument Place des A.T.M. à Rocq pour y déposer une gerbe à l'occasion de la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Tous se sont retrouvés à la salle du Millénaire pour le vin d'honneur.



HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, Mardi et Jeudi

9h à 11h45 et de 13h45 à 16h45

Mercredi

9h à 11h45 et de 13h45 à 17h30

Vendredi

9h à 11h45

Samedi

10h à 12h

PUBLICATION

Comité de Direction

Ghislain Rosier

Comité de Rédaction

Denis Drousie & Daniel Philippe

Comité de Relecture

Josiane Vagnair & Evelyne Noël

Impression et Tirage

L'Exprimeur Louvroil, 1.000 exemplaires

Distribution

Service Technique

MAIRIE DE REQUIGNIES

Place de la République

59245 Recquignies

Tél : 03.27.53.02.50

mairie-recquignies@wanadoo.fr

www.mairie-recquignies.fr

Voyage des aînés

Le C.C.A.S. organise le samedi 11 juin 2016 une journée gratuite réservée aux Aînés de Recquignies âgés de 60 ans et plus et leur conjoint quel que soit l'âge. Ils pourront découvrir la cité souterraine de Naours et le musée des vieux métiers picards, se promener en barque aux Hortillonnages et admirer le cimetière paysager de la Madeleine.

Le départ aura lieu à 8h sur la Place de Nice et le retour est prévu pour 20h.

A noter qu'un ramassage pour les personnes de Rocq se fera à 7h45 précises sur la Place des ATM, à la salle du Millénaire et au pied de la cité Gérard Philippe.

Permanences du DiabétoBus à Jeumont

Depuis sa création, la Maison du diabète et des maladies chroniques a la volonté d'aller à la rencontre de la population. Ainsi, après la création d'antennes fixes à Wattignies, Roubaix, Loos, Marcq-en-Barœul ou encore Liévin, le concept d'antenne itinérante s'est imposé. Le DiabétoBus a donc vu le jour en septembre 2008 et sillonne depuis les routes de la région pour sensibiliser le grand public, et plus particulièrement les personnes en situation précaire et/ou ayant un accès aux soins difficile, afin de les sensibiliser aux comportements favorables à la santé.

Une infirmière et une diététicienne sont à votre écoute pour un dépistage de diabète, un accompagnement face à la maladie, des conseils diététiques, une orientation vers une structure locale. Le DiabétoBus intervient gratuitement, en partenariat avec les collectivités, sur la région Nord – Pas-de-Calais. **La ville de Jeumont aura le plaisir d'accueillir le DiabétoBus les jeudi 12 et vendredi 13 mai 2016 de 10h à 16h sur le parvis du Centre Culturel, rue Hector Despret.**

Pour plus de renseignements, la Maison du diabète et des maladies chroniques vous accueille par téléphone (03.62.28.80.00, poste 551) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et/ou dans ses locaux (351 rue Ambroise Paré 59120 Loos, uniquement sur rendez-vous). Vous pouvez également consulter le site Internet www.maison-diabete.com ou envoyer un mail à maisondudiabete@santelys.asso.fr.

Le salon ERICK vous fait part de sa cessation d'activité le 1er juin 2016 et remercie sa fidèle clientèle de l'avoir suivi durant ces 37 années.

Travaux du Service Technique

Abattage d'arbres jugés dangereux aux abords du terrain de tennis et du parking de la Mairie, élagage au terrain de la Feutrierie et à la cité du Béguinage, construction d'un chalet à l'école maternelle de Rocq et suppression du préau à l'école maternelle Paul Langevin suite à un affaissement de la toiture et de la structure, pose de panneaux d'affichage aux cimetières, pose d'un banc à l'école maternelle Paul Langevin, etc.



PERMANENCE DES ÉLUS

M. Philippe Daniel,
5^{ème} Adjoint

Prochaines permanences

02 mai et 06 juin 2016 de 14h à 15h30 à la salle du Millénaire

Contact

Tél : 03.27.53.02.50.

PROCHAINE PUBLICATION

Date de parution

Vendredi 24 juin 2016

Date de dépôt limite des articles

Mercredi 08 juin 2016

Articles, photos et affiches (de préférence sans réduction de qualité), dans la limite d'une page maximum, à déposer en Mairie ou à envoyer à lepetitrechignien@gmail.com.

CONSEILLER DÉPARTEMENTAL

M. Hiraux Mickaël,
Canton de Fourmies

Permanences

Le jeudi matin de 8h30 à 10h
en Mairie de Fourmies

Information et prise de rendez-vous

Tél : 03.27.59.69.90.

Accueil de loisirs des vacances de printemps

Durant les vacances de printemps, l'accueil de loisirs s'est tenu dans une salle du réfectoire et à la salle Henri, place de Nice. L'accueil s'est fait de 9h à 17h avec une nouveauté cette année : la ville avait mis en place un ramassage en car à partir de 8h30.

Les activités proposées ont remporté un grand succès auprès des 24 enfants inscrits : basket-ball, foot salle, pingpong, activités informatiques, activités culinaires, etc. Des sorties ont également été organisées au Moovcar, au Laser Game, au cinéma, à la piscine et au zoo de Maubeuge.

Les enfants ont réalisé une maquette sur la citoyenneté dont l'objectif est le respect de l'autre, de l'environnement et du matériel, en recherchant des mots-clés importants.

A noter qu'une plaquette d'informations annonçant les modalités d'inscriptions et le thème du projet, à destination des familles, avait été distribuée dans toutes les écoles de la commune un mois environ avant les vacances.



Première licence gratuite

Le Conseil Municipal a créé depuis plusieurs années déjà une opération récurrente d'année en année dénommée « Ma première licence gratuite » qui comme son nom l'indique devrait permettre aux jeunes de Rocq et de Recquignies âgés au plus de 16 ans de prendre une première licence auprès de l'une des Associations Sportives de la Ville.

Cette opération ne porte que sur la licence sportive elle-même et non sur les adhésions éventuelles complémentaires. Aussi dès septembre 2016, pensez à formuler cette demande auprès des responsables des clubs sportifs choisis par vos enfants.

Deux possibilités s'offrent aux parents selon l'adhésion du club :

- Le club sportif choisi avance le paiement de la licence de l'enfant en septembre, et celui-ci se fait rembourser par la ville lors de sa demande de subvention à partir d'avril de l'année suivante.
- Les parents avancent le paiement de la licence de l'enfant en septembre et le club rembourse les parents à partir d'avril de l'année suivante dès l'octroi de la subvention municipale.

Les objectifs de cette opération sont de 4 ordres : aider les familles qui souhaitent que leurs enfants fassent du sport, permettre à ces jeunes de pratiquer une activité physique régulière durant leur temps libre, promouvoir un aspect santé pour les jeunes et contribuer à l'augmentation du nombre des licenciés des associations sportives de la commune.

Les activités retenues par la commission des sports de la Ville sont toutes des activités sportives prodiguées par les clubs locaux sur le territoire communal, pour cette opération qui est récurrente, rappelons-le. Les activités sont par exemple le football, les danses, la gymnastique, l'USEP, le judo, le tir à l'arc, la savate boxe française et canne d'armes, le tennis de table, etc.

Renseignements en Mairie au 03.27.53.02.50, qui transmettra à la commission des sports et de la politique de la ville.

RAPPEL

Si vous changez d'adresse (arrivée ou départ, changement interne) alors vous devez venir le signaler au service Etat-Civil.

Ceci afin de permettre la mise à jour du fichier population.

MEDIATHEQUE

Lundi et Mardi

14h à 17h30

Mercredi

10h à 12h et de 14h à 17h30

Judi et Vendredi

14h à 18h

Samedi

10h à 12h et de 14h à 17h30

AGENCE POSTALE

Lundi et Mardi,

14h à 17h

Mercredi

10h à 12h et de 14h à 17h

Judi et Vendredi

14h à 17h

Médiathèque medi@nice

ASSISTANTE SOCIALE

Mlle Charlet

Prochaines permanences

10 mai, 09 et 21 juin 2016
après-midi à la Médiathèque
medi@nice

Veillez prendre un rendez-vous préalable auprès de l'U.T.P.A.S. de Maubeuge au 03.59.73.14.00.

Fête des voisins

La 17ème édition de la Fête des voisins se déroulera le vendredi 27 mai 2016. Cette fête, à l'origine française et créée en 1999, a pour but de rencontrer ses voisins, de tisser un lien pour développer la convivialité afin de rompre avec l'anonymat et l'isolement qui règnent dans nos villes. L'ambiance doit être au partage, au respect des personnes et à la bonne humeur. Nous invitons, chacune et chacun, à être acteur dans son quartier, son immeuble, etc.

Cependant, toute manifestation organisée devra être signalée en mairie et ne pourra occasionner de gêne à la circulation.

Départ en sixième

Comme chaque année, la Municipalité offrira aux enfants entrant en sixième à la rentrée prochaine un dictionnaire de leur choix (le vendredi 17 juin 2016 à 17h30 au Restaurant Scolaire) ainsi qu'un baptême de l'air à l'aérodrome de la Salmagne (le jeudi 16 juin 2016 à partir de 17h). En cas d'intempéries, il aura lieu soit le jeudi 23 soit le jeudi 30 juin 2016.

Afin d'éviter tout problème le jour du baptême de l'air, il est demandé que chaque enfant ait rendu son autorisation parentale. Faute de quoi il ne pourra y participer.

Informations concernant les A.L.S.H. de juillet et d'août

Le centre sera ouvert du jeudi 07 au vendredi 29 juillet 2016 inclus et du mardi 02 au vendredi 26 août 2016 inclus. Il fonctionne en journée complète de 9h à 17h à l'école maternelle Paul Langevin, rue du Biez, pour la petite enfance (3/6 ans) et à la salle Henri, place de Nice, pour les ados (6/17 ans). Le camping pour les 6/17 ans se tiendra au Val Joly du lundi 18 au vendredi 22 juillet 2016 inclus et du lundi 08 au vendredi 12 août 2016 inclus.

Le centre Petite Enfance est ouvert aux enfants de 3 ans à 6 ans révolus (n'ayant pas atteint leur 7ème anniversaire) à la date d'ouverture du centre. Le centre Ados est ouvert aux enfants âgés de 6 ans à 17 ans révolus (n'ayant pas atteint leur 18ème anniversaire) à la date d'ouverture du centre.

Les inscriptions se dérouleront le mardi 10 mai 2016 de 13h30 à 14h30 à la salle du Millénaire et de 15h à 16h en Mairie. Le dossier d'inscription est à retirer préalablement en Mairie. Le dossier complet et l'attestation CAF (Quotient Familial Avril 2016) sont à fournir impérativement le jour de l'inscription.

		Montant par jour	Juillet (17 jours)		Août (18 jours)	
			Montant par mois	Droit d'inscription	Montant par mois	Droit d'inscription
Allocataires	QF de 0 à 369€	1.60€	27.20€	13.60€	28.80€	14.40€
	QF de 370 à 499€	2.40€	40.80€	20.40€	43.20€	21.60€
	QF de 500 à 700€	4.40€	74.80€	37.40€	79.20€	39.60€
	QF > 700€ (Recquignies)	4.70€	79.90€	39.95€	84.60€	42.30€
	QF > 700€ (extérieurs)	6.30€	107.10€	53.55€	113.40€	56.70€
Non allocataires	Recquignies	8.20€	139.40€	69.70€	147.60€	73.80€
	Extérieurs	12.30€	209.10€	104.55€	221.40€	110.70€
Hors Régime Général	Recquignies	12.30€	209.10€	104.55€	221.40€	110.70€
	Extérieurs	18.30€	311.10€	155.55€	329.40€	164.70€

HALTE GARDERIE « LES P'TITS LOUPS »

Lundi

8h15 à 12h15 et de 13h à 17h

Mercredi et Vendredi

8h15 à 12h15



Médiathèque medi@nice

PHARMACIE DE GARDE

Connectez-vous au site Internet www.servigardes.fr ou appelez le 0.825.74.20.30 (0.15€ la minute) pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de votre lieu de résidence.

Pour la ville de Recquignies, vous devez impérativement vous rendre au commissariat de Jeumont situé Boulevard de Lessines (Tél. : 03.27.39.95.50).

INSCRIPTIONS RENTREE 2016

Mardi 17 mai 2016 de 16h15 à 17h pour l'école maternelle de Rocq.

Lundi 23 mai 2016 à partir de 15h pour l'école primaire Jean Vilar, et à partir de 16h30 pour l'école maternelle Paul Langevin.

Jeudi 09 juin 2016 de 8h40 à 11h40 et de 13h30 à 17h pour l'école primaire du Centre.

Pour chaque école, se munir du livret de famille et du carnet de vaccinations à jour. Pour tout changement, fournir le certificat de radiation de l'école précédente

Communiqué de l'UFC Que Choisir

Vous êtes un particulier, vous avez un litige avec un professionnel, avec votre propriétaire, votre assureur, votre garagiste ou avec l'État, et vous souhaitez une assistance de la part de l'UFC-Que Choisir. Vous devez pour cela contacter l'une des 160 associations locales de l'UFC-Que Choisir. Pour que cette association puisse vous accompagner dans le traitement de votre litige, il est nécessaire (loi n°71-1130 du 31 décembre 1971) que vous en deveniez adhérent. L'adhésion est distincte de l'abonnement à nos publications : elle permet aux associations UFC-Que Choisir de défendre l'intérêt individuel et collectif des consommateurs. D'une cotisation annuelle de 20€ à présenter à chaque passage, si des éléments du dossier le permettent, l'association peut intervenir à votre demande auprès de la partie adverse ou de tiers par courrier au nom de l'association (frais de dossier de 10€).

Les associations locales de l'UFC-Que Choisir sont gérées par des bénévoles et composées de plus de 140 000 adhérents avec 350 points d'accueil. Elles accueillent des centaines de milliers de consommateurs et traitent, pour leurs adhérents, plus de 80 000 litiges de consommation chaque année. Ces litiges concernent tous les secteurs, même s'il s'agit le plus souvent des domaines du logement, des assurances, des banques, de la téléphonie ou de l'automobile. Les associations apportent à leurs adhérents conseils, informations et soutien lors des nombreuses permanences qu'elles assurent dans toute la France. Les missions des associations locales sont multiples : informer, conseiller, défendre l'intérêt des consommateurs individuels et les représenter, au nom de l'UFC-Que Choisir, dans les instances régionales. Si, pour le consommateur, son problème est unique, pour l'UFC-Que Choisir, les litiges sont une source permanente d'informations. Leur analyse permet de mettre en évidence les secteurs d'activité, les produits ou les services à améliorer, et de lier étroitement traitement individuel et collectif, par l'action en justice, mais aussi dans le cadre des représentations ou en tant que groupe de pression.

Au niveau local, départemental et régional, les associations UFC-Que Choisir participent aux Commissions départementales d'aménagement commercial (CDAC), aux Commissions de surendettement, aux Commissions régionales de conciliation et d'indemnisation (CRCI), aux Commissions départementales d'orientation agricole (CDOA), aux conseils d'administration de certains hôpitaux, aux Conseils économiques et sociaux régionaux (CESR), etc.

UFC-QUE CHOISIR de Sambre Avesnois : eberiou.ufcsa@wanadoo.fr

Ville de Maubeuge : 12 rue de la Croix 59600 BP 40037

Permanence le mardi de 14h à 17h30 / Tél. : 06.47.49.53.81 le mardi et le jeudi de 14h à 17h30



Ville de Marpent : Médiathèque « L'oiseau Lyre »

Permanence le mardi de 16h30 à 17h30

Tél. : 03.27.39.33.66 uniquement pendant les horaires de la permanence / quechoisirmarpent@gmail.com

Nettoyage des fils d'eau

La population est informée qu'un nettoyage des fils d'eau des rues aura lieu les mercredis 18 mai 2016 pour la zone 1 et le mercredi 22 juin 2016 pour la zone 2. A noter que le centre-ville est concerné par ces deux dates.



Communiqué concernant les déchetteries



Nous vous rappelons que l'accès aux déchetteries se fait par badge. Depuis un an, pour obtenir ce badge, le public doit se rendre au siège de l'Agglo (1 Place du Pavillon, 59600 Maubeuge), muni d'un justificatif de domicile récent et de la carte grise de leur véhicule. Malgré la communication ayant été faite, certains agents de l'agglo travaillant au gazomètre (en face de la gare) voient encore des habitants venir retirer leurs badges dans leurs locaux : les badges sont uniquement disponibles au siège de l'Agglomération.

LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Vous avez un projet de construction, de modification d'une construction existante, d'extension de votre habitation, de pose de velux, d'un abri de jardin, chalet, abri à bois, etc., de réalisation d'une clôture, d'un bassin, d'un carport ou d'une piscine. **Alors votre projet est soumis à une déclaration et cela avant tout commencement de travaux, auprès du Service Urbanisme de la Mairie.** Pour une construction ou une extension supérieure à 40 m² de surface au plancher ou d'emprise au sol, une demande de permis de construire (Cerfa 13406*04 ou 13409*04) est obligatoire. Pour tout projet compris entre 5 et 20 m² de surface au plancher ou d'emprise au sol, une déclaration préalable (Cerfa 13703*04) est nécessaire. Ce seuil de 20 m² peut être porté à 40 m² pour les travaux concernant une construction existante. Vos travaux doivent, pour cela, être situés dans une zone urbaine d'une commune couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un document assimilé (comme un plan d'occupation des sols). Les imprimés officiels sont disponibles au Service Urbanisme de la Mairie ou sur le site www.service-public.fr. **L'affichage est obligatoire et doit être visible de la voirie.** Il doit y être mentionné le numéro de dossier, la nature des travaux et la date d'accord. Le délai de recours est de 2 mois à compter de l'affichage sur le terrain.

Portes ouvertes à l'Atelier Estampille - DRF

Suite à la passation entre M. Yves Gobert et M. Roland-François Decourtray, l'Atelier Estampille organisait des journées portes ouvertes les 9 et 10 avril 2016, avec la participation de partenaires et artistes locaux, afin de faire découvrir leur métier et leurs réalisations, car comme le disait Paul Bocuse « *Nous sommes des Manuels. Notre métier s'apprend, c'est un métier de Compagnonnage que nous avons le devoir de transmettre* ».

On pouvait donc y voir des peintures et dessins réalisés par M. Pascal Delplanche, des ouvrages métalliques divers par EIRL Hamiaux de Cerfontaine, du tournage sur bois et fonderie d'art par Daniel Pierson de Solre-le-Château, des photographies animalières par José Chies, une démonstration de charronnage par les Charrons de Blaregnies, des ouvrages sur marbre, pierre et granit par l'Obélisque de Ferrière-la-Petite, du relooking de meubles et d'intérieurs par Judith Willame, sculptures sur bois, etc.

Pour toute demande de renseignements, vous pouvez contacter le 03.27.66.73.06 ou le 06.84.28.68.50, ou envoyer un mail à l'adresse rf.decourtray@orange.fr.



Action santé « Manger-bouger »

Dans le cadre de l'action santé dénommée « Manger-bouger », la commission des sports et de la politique de la ville, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et les 4 écoles, a mis en place depuis deux ans des actions de dotation de fruits dans les écoles de notre ville, mais aussi d'autres actions de santé. Cette année, les enfants pourront bénéficier de dotation de fruits de saison en mars (orange), avril (poire), juin et septembre (pêche), novembre (pomme), de dotation d'eaux minérales en mars et d'autres mois restant à programmer, d'actions de formation au secourisme du 23 au 27 mai 2016 dans les deux écoles primaires, de la semaine de la santé et du sport programmée du 20 au 24 juin 2016.

Cette semaine, un peu spéciale il est vrai, devrait voir des animations sportives d'athlétisme, piscine, judo, volley, basket, cirque, équitation, escalade, course d'orientation, archerie, tennis, vtt, etc. et des nouveautés comme le kin-ball et des actions de découvertes de danses urbaines, mais aussi des animations sur le « bien manger » où le restaurant scolaire composera des déjeuners et goûters bio ou du terroir entièrement gratuits pour les enfants. La nouveauté 2016 sera le lancement de l'action « Masterchef » où des parents pourront venir composer des jus de fruits, des gaspachos, des tartes fruitières maison, et des salades de fruits aux enfants de leurs écoles. Nous recherchons dès à présent des parents pour participer à la réalisation de ces découvertes des fruits: Renseignements au plus vite auprès des équipes enseignantes des 4 écoles ou à la Mairie (toutes les denrées nécessaires et le matériel seront fournis par la ville)

Enfin, en octobre sera programmée une animation sur le goût. La Médiathèque « Médi@nice » s'associera à ces moments en proposant des ouvrages de cuisine, jardinage, fruits et légumes, sur l'eau, etc. lors de ces temps forts. Remerciements à toutes et tous pour la contribution à ces actions de promotion sur la santé, le sport et la nutrition auprès de nos enfants

La commission des sports et Politique de la ville

DÉCHETTERIES

Les déchetteries de Maubeuge et de Jeumont sont ouvertes du lundi au samedi de 9h à 18h45.

Le dimanche, elles sont ouvertes de 9h à 11h45 (sauf jour férié).

CONTACTER LA C.A.M.V.S.

Le numéro vert 0.800.306.573 (appel gratuit depuis un poste fixe) est mis en place par la C.A.M.V.S. afin de vous permettre d'accéder aux différents services et d'y apporter votre demande.

Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre

1 place du Pavillon, 59603 Maubeuge Cedex

Accueil : 03.27.53.01.00

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

COLLECTE DES DECHETS

Déchets ménagers et recyclables chaque jeudi.

Collecte des encombrants le lundi 25 juillet 2016. Dates de collecte des déchets verts pour l'année 2016 non connues à ce jour.

Il est demandé aux riverains de veiller au bon stationnement des véhicules le jour de la collecte afin de faciliter le passage du camion et pour la sécurité des éboueurs.

L'accompagnement après une intervention en chirurgie orthopédique

Vous avez subi une intervention en chirurgie orthopédique et vous souhaitez rentrer chez vous rapidement ? Bénéficiez d'un service d'accompagnement personnalisé pour faciliter votre retour à domicile et être suivi par le masseur-kinésithérapeute et l'infirmière de votre choix. Grâce au service d'accompagnement mis en place par l'assurance maladie, tout est organisé pour que votre retour à domicile s'effectue dans les meilleures conditions.

Comment bénéficier du service de retour à domicile ? Après l'accord de l'équipe médicale qui fixe votre date de sortie, vous recevez la visite de votre conseiller de l'Assurance maladie pendant votre hospitalisation, vous lui indiquez le nom de votre masseur-kinésithérapeute et de votre infirmier habituel, vous complétez le bulletin d'adhésion à ce service et le conseiller contacte les professionnels de santé de votre choix pour planifier chaque premier rendez-vous.

Vous pouvez renoncer à ce service à tout moment sans incidence sur votre prise en charge. Vos frais médicaux restent remboursés dans la limite des tarifs habituels de l'Assurance Maladie. Ce service est proposé dans les établissements de santé suivants : Clinique du Cambrésis, Centre Hospitalier de Valenciennes et Clinique du Parc à Saint-Saulve.

Déclaration des Revenus 2016

Le service de déclaration en ligne est ouvert depuis le mercredi 13 avril 2016. Les dates limites de déclaration en ligne varient en fonction du département de résidence des contribuables :

- Départements 01 à 19, la date est fixée au mardi 24 mai 2016 (minuit)
- Départements 20 à 49, la date est fixée au mardi 31 mai 2016 (minuit)
- Départements 50 à 974/976 et pour les non-résidents, la date est fixée au mardi 07 juin 2016 (minuit)

Attention, en 2016, les contribuables dont le revenu fiscal de référence est supérieur à 40 000€ doivent effectuer leur déclaration de revenus par voie électronique sur le site www.impots.gouv.fr (sauf s'ils ne disposent pas d'un accès à internet ou s'ils sont domiciliés dans un territoire avec une desserte numérique insuffisante).

À noter que pour les déclarations au format papier, la date limite de déclaration est fixée au mercredi 18 mai 2016 dans tous les départements.

À compter de 2016, la Direction générale des finances publiques crée un nouveau service en ligne : un avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu est immédiatement fourni à l'issue de la déclaration des revenus en ligne !

À qui s'adresse cet avis ?

Ce nouveau service concerne les usagers imposables ou non imposables/restituables qui déclarent en ligne et qui ont les revenus ou charges les plus courants (il s'agit de tous les revenus et charges ouvrant droit à réduction ou crédit d'impôt dont le report s'effectue sur la déclaration principale de revenus (déclaration no 2042). Les revenus professionnels d'activités non salariées ainsi que les réductions et crédits d'impôts les plus complexes ne sont donc pas concernés par cet avis dans un premier temps). Un avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu leur est immédiatement accessible à l'issue de leur déclaration des revenus en ligne.

Cet avis devient le nouveau document de référence et remplace l'avis de non-imposition pour les usagers non imposables. Ceux qui déclarent en ligne peuvent en disposer dès l'ouverture de la déclaration en ligne à compter de mi-avril.

Durant l'été, les usagers non imposables qui déposent une déclaration papier recevront leur avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu, qui remplace aussi pour eux l'avis de non-imposition.

Les usagers imposables qui déclarent en ligne bénéficieront également d'un avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu à l'issue de leur déclaration. Ils disposeront (en ligne ou papier) à l'été de leur avis complété des mensualités ou acomptes qu'ils ont déjà payés, pour leur permettre de payer le solde éventuel de leur impôt à la DGFIP.

Tous les usagers peuvent retrouver tout au long de l'année leur avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu dans leur espace sécurisé accessible depuis impots.gouv.fr.

À quoi sert cet avis ?

Cet avis permet aux usagers de justifier de leurs revenus et charges auprès des tiers (banques, bailleurs, administrations, etc.) dès l'ouverture de la déclaration en ligne à compter de mi-avril.

Pour les usagers non-imposables, il remplace l'avis de non-imposition qui n'existe plus.

Comment pouvez-vous vérifier cet avis ?

Vous pouvez vérifier cet avis sur le site www.impots.gouv.fr/verifavis.

L'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu se présente comme les avis habituels de la Direction générale des finances publiques et contient les mêmes informations.

Campagne vidéo Réagir en cas d'attaque terroriste

A la suite des attentats du 13 novembre dernier, le Gouvernement a souhaité lancer une campagne de communication pour mieux préparer et protéger les citoyens face à la menace terroriste. L'affiche et les supports web « réagir en cas d'attaque terroriste » ont marqué le lancement de cette campagne.

Le service d'information du Gouvernement et le secrétariat général de la Défense et de la Sécurité Nationale viennent de lancer une campagne vidéo pour apprendre aux citoyens les réflexes permettant de se protéger et de sauver des vies en cas d'attaque terroriste. Elle reprend le triptyque « S'échapper, Se cacher, Alerter » ainsi qu'un volet d'initiation aux gestes de premier secours. Elle peut être visionnée sur le site www.encasdataque.gouv.fr.

Revalorisation des prestations familiales et sociales

Depuis le 1er avril 2016, les prestations familiales et sociales versées par les caisses d'allocations familiales ont augmenté de 0.1% (allocations familiales, allocation de rentrée scolaire, allocation adulte handicapé, revenu de solidarité active, prime d'activité, etc.).

À cette date, la base mensuelle des allocations familiales, qui sert à calculer la plupart des prestations familiales, est passée à 406,62€. Le montant mensuel maximum de l'AAH est passé à 808,46€ tandis que le montant forfaitaire mensuel du RSA et de la prime d'activité sont passés à 524,68€ (pour une personne seule).

Déclaration de projet de travaux et déclaration d'intention de commencement de travaux

Lorsque vous réalisez des travaux sur votre terrain, assurez-vous qu'il n'y ait pas de réseaux enfouis notamment de gaz, eau, électricité. Vous devez en effet consulter le guichet unique des réseaux (www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr) et envoyer la Déclaration de Travaux (DT) et la Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) aux éventuels exploitants de réseaux.

Le document à remplir est le : Cerfa n°14434*02. À utiliser d'abord par le maître d'ouvrage (ou responsable de projet), qui doit remplir la partie gauche (DT), et ensuite par l'exécutant des travaux (qui peut être une entreprise ou un particulier), qui doit compléter la partie droite (DICT).

Numéros en 08 ou numéros courts : combien ça coûte ?

Un numéro spécial peut être « gratuit », facturé comme un appel vers un numéro « normal » ou encore « surtaxé ». Si le numéro est un numéro surtaxé, votre opérateur de communication facture alors un coût de service et un coût d'appel. Les numéros spéciaux sont des numéros de téléphone à 10 chiffres qui commencent par « 08 » ou des numéros courts à 4 chiffres qui commencent par « 1 » ou « 3 ». Ils permettent d'accéder à des services comme, par exemple, les prévisions météo, des renseignements ou des achats de billets. Les opérateurs et les éditeurs qui proposent des numéros spéciaux doivent utiliser une des 3 signalétiques existantes pour que l'utilisateur puisse repérer rapidement le tarif qui lui sera facturé.

Les numéros « gratuits » sont signalés en vert (numéros allant de « 08.00 » à « 08.05 »). Les coûts de service et d'appel sont sans frais, que l'appel soit émis d'un portable ou d'un poste fixe.

Les numéros « non surtaxés » sont signalés en gris (numéros allant de « 08.06 » à « 08.09 »). Dans ce cas, le service est gratuit et seul le coût de l'appel est facturé mais il est, selon votre abonnement, compris dans votre forfait.

Les numéros « surtaxés » sont signalés en violet (numéros commençant par « 081 », « 082 » ou « 089 »). Le coût de service est identique quel que soit l'opérateur. Ce service est facturé une seule fois par appel et ne varie pas en fonction de la durée. Il est compris entre 0.06€ et 3€ par appel. A cela s'ajoute le coût de la communication, qui est facturée comme une communication vers un numéro fixe ou décomptée du quota mensuel d'un forfait limité ou incluse dans un forfait illimité.

Un annuaire inversé des numéros spéciaux est à la disposition des usagers sur le site www.infosva.org pour connaître le tarif précis de chaque numéro. La facture des opérateurs gérant votre abonnement téléphonique doit mentionner clairement le montant facturé de ces appels avec pour chacun le numéro de téléphone surtaxé et le prix de l'appel.

Peut-on faire brûler ses déchets verts dans son jardin ?

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dits « verts » produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épiluchures, les papiers et cartons.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou dans le cadre de la collecte sélective. Vous pouvez également en faire un compost individuel. En pratique, un arrêté préfectoral disponible en mairie précise les conditions de ce brûlage.

Le brûlage des déchets ménagers dont les déchets verts, est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire du Nord, de l'art.-541-3 du code de l'environnement, de l'art. L1421-4 et L.2212-2 du code général des collectivités territoriales et de l'art. L1312-1 du code de la santé publique. Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €. Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

Marché de printemps des Ateliers Créations

Pour la première année, les Ateliers Créations des Petits Réchigiens ont salué l'arrivée du Printemps de manière conviviale en organisant un marché de printemps le dimanche 17 avril 2016 à la salle des fêtes.

Près de 20 exposants ont répondu à l'appel et ont proposé bijoux, miel, objets de décoration, créations textiles, fruits et légumes, confiseries, compositions florales, etc. aux visiteurs.



Ping Pong Club de Recquignies

Depuis le 17 janvier de cette année, la deuxième phase de championnat par équipes a repris de plus belle. Les trois équipes du P.P.C.R. sont toujours aussi motivées et espèrent se comporter le mieux possible au niveau du classement.

L'équipe « vétérans » se comporte très bien, et les résultats sont positifs. Elle devrait terminer deuxième de sa poule. C'était une première pour le P.P.C.R. d'engager une équipe vétérans, cela veut dire que les joueurs ont au minimum 40 ans.



L'expérience sera certainement à reconduire la saison prochaine. Les deux équipes « départementale 2 et 3 » ont formidablement bien tourné cette saison. Celles-ci devraient terminer chacune championne de leur poule respective et accéder au niveau supérieur la saison prochaine.

Le bureau directeur et son président Benoit De Silva sont toujours aussi actifs, mais souhaiteraient avoir plus de réchigiens au sein du club, le manque de jeunes se fait cruellement sentir, à bon entendre ! Toutes les activités et les résultats sont sur le blog du club <http://ppcr.over-blog.com>.

Ci-contre une photo des trois derniers présidents depuis 2009.

Sportivement-vôtre, le comité du P.P.C.R.

Théâtre patoisant

Cette année encore, la salle des fêtes a fait salle comble les 26, 27 et 28 février 2016 pour les premières représentations de la nouvelle saison théâtrale de l'Harmonie de Recquignies. « In Haut, C'est Pus Cher ! », comédie en trois actes de Christian Derycke, a été adaptée et traduit en patois local par Bernard Etévé et mise en scène par Marie-Paule Etévé, assistée de Régine Detourbe (pour la mise en scène) et de Marie-Paule Gobert (pour les accessoires). Quant au décor, il a été construit par Yves Gobert et Jean-Pierre Busin, assisté de tous les monteurs.

Avec l'réchauffemint climatique, i queille d'pus in pus souvint des seyeaux d'ieau su les régions montagneuses ! Heureusemint qu'des chalets d'altitude d'viennent des rfuges pou les pouves gins qui stinent vénus droci pou l'soleil éyet qui sont nouyés dins leu camping ! Tous ces gins là n'aiment nin forcémint vive inchène, partage l'mingie éyet l'couchie, surtout qué c'n'est nin grand ! Enne feume ira jusqu'à dire à l'agint immobilier : « Vo gîte, qué boyau » ! C'est étou enne affaire de 'liards : c'est bin connu, dins les alpages : « In Haut, C'est Pus Cher ! ».

Les comédiens sont Geoffrey Delfosse, Alexandra Cabotse, Sylvain Tillier, Julien Walbert, Ludivine Carion, Bernard Etévé, Corinne Vaerman, Nicole Dupas et Céline Vandeboren. Vous pouvez retrouver toute l'actualité de la troupe en consultant leur page officielle Facebook et leur site Internet « <http://harmonie-recquignies.wix.com/theatre-patoisant> ».



Boxe Française Canne Recquignies (B.F.C.R.)



Le dimanche 24 avril 2016 s'est déroulé à Loverval, section de la commune belge de Gerpinnes, située en Région wallonne dans la province de Hainaut, près de Charleroi, le championnat de Belgique de Boxe Française. Fiby Demassieux, jeune de 12 ans, a décroché le titre de vice-championne de Belgique 2016 dans la catégorie 30 kg. Depuis qu'elle a intégré le B.F.C.R., elle ne cesse de progresser.

L'équipe du B.F.C.R. remercie Fiby pour son exploit et Xavier, son entraîneur, pour le travail fourni.

Daniel Bacot, Président



Concert de printemps de l'Harmonie

Le dimanche 20 mars 2016, l'Harmonie de Recquignies avait donné rendez-vous à la population dans la salle des fêtes pour la présentation de son concert de printemps. L'après-midi a débuté par la prestation de la chorale MéliMélodie de Recquignies, dirigée par Michel Picavet, avec au programme *Siyahamba*, *la marche des soldats de Turenne*, *Pigalle*, *la Maladie d'Amour*, *Tout va très bien Madame La Marquise* et *Aux Champs Elysées*.

Puis en avant-première, TIK ZIK, choral musical et chanté d'André Philippe, fut interprété par la famille Hennecart, composée de trois générations de musiciens, et des élèves de l'école de Musique de Recquignies dirigée par Daphnée Marmignon. Vint ensuite le tour de l'Harmonie de Recquignies, sous la baguette d'André Philippe. Des morceaux divers et variés ont été interprétés tels *Notre Dame de Foy*, *La Strada de Nino Rota*, *Those Were The Days*, *The Water Is Wide*, *Latin Moon*, *Here We Go* et *Americana*. A noter que lors de l'interprétation de *Latin Moon*, les musiciens étaient accompagnés des membres de l'école de danse de l'Harmonie de Recquignies.

La Fanfare Royale Les Joyeux Artisans de Beauwelz, dirigée par Gilles Dropsy, a clôturé le concert avec un récital composé de *Supertramp*, *Oregon*, *Camille*, *The Olympie Spirit*, *Cavalleria Rusticana*, *Abba Gold* et *Planes*.



Club du 3ème âge

L'association vise à regrouper les personnes âgées n'ayant plus d'activités professionnelles et à leur proposer des loisirs pour lutter contre l'isolement. Les activités sont les jeux de cartes (manille, belote), les jeux de société (scrabble, jeux de l'oie, de dames, etc.), la célébration des anniversaires, des noces, des fêtes du Nouvel An, de Pâques et de Noël et des repas à l'extérieur.

Un déplacement par car pour la zone commerciale d'Auchan est prévu le deuxième mercredi de chaque mois. Les personnes des communes voisines sont acceptées. La cotisation annuelle est de 20€.

Toutes les personnes intéressées sont invitées à nous rejoindre au club le mercredi de 13h30 à 17h au restaurant scolaire, Place de Nice. Pour plus de renseignements ; vous pouvez contacter M. Didier Walbert au 03.27.66.76.45.



Chasse à l'œuf des Ateliers Créations

Le dimanche 27 mars 2016, les Ateliers Créations des Petits Réchigniens ont organisé leur traditionnelle chasse à l'œuf dans le parc de l'Hôtel de Ville. Pour cette occasion, 115 enfants, résidant sur le territoire de la commune et dans les villes environnantes, se sont lancés à la recherche des plus de 4 000 œufs disséminés dans trois zones distinctes (une réservée aux petits de 1 à 2 ans, une autre réservée aux enfants de 3 à 6 ans et la dernière pour les grands jusque 11 ans). La matinée s'est clôturée par le tirage au sort de la tombola où le premier lot était un lapin géant en chocolat.

Semaine de la francophonie

Pour la première édition de la « Semaine de la Francophonie », la commission culture et la médiathèque ont proposé une programmation de qualité, sous le signe du rire. Le 12 mars, c'est Jean-Claude Duquesnoit qui a présenté son spectacle « Aime le mot dit », à l'auditorium. Influencé par Raymond Devos et les chansonniers, l'artiste a livré une prestation haute en couleurs et riche en jeux de mots, qui a largement séduit le public, reparti ravi.

Le 18 mars, Aymeric Lompret, humoriste lillois, a investi la salle des fêtes, pour la dernière de son spectacle « Présent ! », où il interprétait tout une galerie de personnages plus loufoques les uns que les autres. L'humour noir et cynique de l'artiste a fait mouche : près de 80 personnes avaient répondu présent.

Le lendemain, c'est Kamini, auteur du célèbre tube Marly-Gaumont, qui a clos ce festival, avec son spectacle « Il faut que je vous explique », inspiré de ses expériences et de sa vie. 120 personnes ont assisté au show, et tous ont pu apprécier la disponibilité de l'artiste, qui s'est prêté au jeu des dédicaces et des photos avec le public.



En plus de ces spectacles, la médiathèque accueillait deux expositions, consacrées pour l'une à la langue française, et pour l'autre à Victor Hugo. Deux animations gratuites étaient également proposées : une séance de conte familial, animée par M. Gary, pour les petits et les grands, ainsi que la première medi@nice dictée, sur un texte humoristique de Jean d'Ormesson, qui a réuni une douzaine de personnes. Cette semaine, du 12 au 19 mars, a ainsi été une belle fête de la langue française, sous tous ses aspects.

Journée de la poésie

Dans le cadre de la journée nationale de la poésie le 21 mars 2016, les élèves de CM1-CM2 des écoles Jean Vilar et du centre se sont rendus à la médiathèque pour une séance de récitation. Devant leurs petits camarades, les enfants ont ainsi récité des poèmes de Jacques Prévert, de Jean Aicard ou des fables de Jean de la Fontaine. Certains avaient même pour l'occasion écrit leurs propres compositions ! En ces temps quelque peu moroses, le besoin de poésie n'a sans doute jamais été aussi grand.



Totus Cordus

Le samedi 2 avril, l'auditorium de la medi@nice accueillait Claude Vonin, pour son spectacle « Totus Cordus, l'histoire du violon comme vous ne l'avez jamais entendue ». Le « musicomédien », comme il se définit, interprétait toute une galerie de musiciens, venus de tous les horizons, avec une ribambelle d'accents qu'il maîtrisait à la perfection. Diplômé des conservatoires de Paris et Bruxelles, Claude Vonin a fait étalage de son savoir-faire, avec des morceaux de violon, de vielle ou de « poche », retraçant ainsi toute l'histoire des instruments à cordes, alternant virtuosité techniques et anecdotes à mourir de rire. Un spectacle magistral !

Séance photos de Miss Jeunesse

Le samedi 19 mars 2016, la Médiathèque de Recquignies a accueilli les candidates au titre de « Miss Jeunesse Nord Pas-de-Calais » pour une séance de préparation et de photos. Les robes, portées par les prétendantes, étaient fournies par « Les trésors de Siham ».

Miss Jeunesse Nord Pas-de-Calais est un comité affilié à Miss Jeunesse France qui a pour but la réalisation d'élections pour les jeunes filles de 15 à 19 ans



JEUNES TALENTS

Appel aux jeunes talents

Dans le cadre de ses activités culturelles et festives, la ville de Recquignies permet des passages de première scène à de jeunes talents et artistes locaux. Aussi pour le prochain spectacle du 18 juin 2016 pour les fêtes de la Musique et la « 3ème Nuit des Sosies », les jeunes artistes et talents peuvent se rapprocher du Café le Nice, partenaire de la soirée, au 03.61.21.93.38, pour son animation « Apéro-jazz ».

Pour toutes autres animations à venir, se rapprocher auprès de la Mairie au 03.27.53.02.50, qui transmettra à la commission fêtes et culture.

Club informatique

Vous avez envie d'apprendre les secrets de l'informatique ?
Vous avez un ordinateur et ne le maîtrisez pas complètement ?
Vous avez les bases et souhaitez en apprendre davantage ?

La médiathèque medi@nice se propose de mettre en place un atelier informatique à destination des adultes, débutants ou non.

Si vous êtes intéressés ou souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à contacter la médiathèque, au 03.27.39.63.88.

Exposition « Livres / Objets »

« Livres / Objets » est une exposition conçue, produite et diffusée par l'association « Idem + arts ». Elle est située au 23 rue de l'hospice à Maubeuge (renseignements au 03.27.68.03.88 ou par mail à idem-arts@wanadoo.fr).

« Idem + arts » propose annuellement des expositions en les murs et hors les murs à destination des enfants, des adolescents et des adultes. Pour cette année 2016, le « livre-objet » a été le champ d'investigation.

Le « livre-objet » est un produit complexe dans lequel interviennent à la fois des éléments d'ordre textuel et/ou typographique et des éléments artistiques. Une réflexion oblige l'artiste amateur à bousculer ses habitudes en réfléchissant, en se documentant, en cherchant des pistes de travail dans des domaines très variés. De ces recherches à la fois littéraires et plastiques, surgissent des découvertes innovantes, des expérimentations aventureuses de matières et matériaux, et au final des productions autant artistiques que singulières.

Ce projet accompagné et mené par « Idem + arts » dans le cadre des ateliers de pratiques artistiques est aussi l'occasion de rencontrer des auteurs, de découvrir les médiathèques du Val de Sambre, de se confronter à la chose littéraire et artistique.

Une série de livres-objets est ainsi née, en ayant comme point de départ le livre, le texte, l'art, l'histoire, etc. Première escale de l'exposition à la médiathèque de Recquignies, du 04 au 18 mai 2016. Entrée libre et gratuite aux horaires d'ouverture de la medi@nice.



Visite du centre historique minier de Lewarde

Dans le cadre de la nuit européenne des musées, la médiathèque et la commission culture vous proposent une visite du centre historique minier de Lewarde, le 21 mai prochain. Créé en 1982, le Centre Historique Minier a pour mission de conserver et valoriser la culture minière du Nord-Pas-de-Calais, et de témoigner auprès des générations futures des trois siècles d'activité minière. Classé monument historique, le site accueille plus de 150 000 visiteurs par an.

Rendez-vous est donné vers 17h30 devant la médiathèque, pour un départ en bus dès 18h. Il est fortement conseillé de prévoir des sandwiches. La visite sera libre, et le bus repartira vers 22h30.

Prix : 5€ Réservations et renseignements en médiathèque ou au 03.27.39.63.88

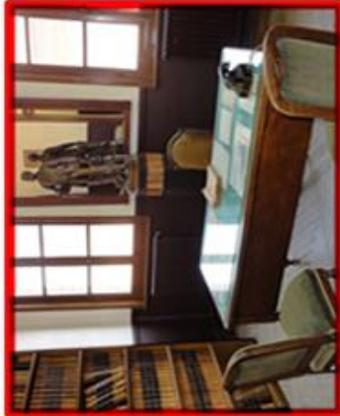
La Nuit européenne des musées est organisée par le ministère de la Culture et de la Communication. Elle est placée sous le patronage du Conseil de l'Europe, de la Commission nationale française pour l'UNESCO et de l'ICOM (Conseil international des musées). Elle bénéficie du soutien de la Fédération française des sociétés d'amis de musées, de la RATP, Paris Musées, France Télévisions, Radio France et TV5 Monde.

Retrouvez toute l'actualité de la Médiathèque medi@nice en vous rendant sur la page officielle Facebook www.facebook.com/mediathequeRecquignies.



La commission culture **medi@nice**
et la médiathèque proposent:
VISITE NOCTURNE

DU CENTRE MINIER DE LEWARDE



Départ en bus de la médiathèque

Place de Nice - 21 mai - 18h00 - 5€

LE MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
POUR NÎMES 2016

NUIT
EUROPÉENNE
DES
MUSÉES

MUSÉES

SAMEDI
21 MAI 2016

Infos-Résa: médiathèque - 03 27 39 63 88



Vide-Greniers Réchignien

Samedi 14 mai 2016 de 6h à 18h



Emplacement
gratuit
limité à 5m !

F.P.N.M.

Place Pasteur et Place de Nice Rue du 06 septembre 1914 et Rue de la Gare

Buvette et petite restauration par les associations locales sur la Place de Nice
Structures gonflables et Paint-ball sur le terrain de football



28ème édition - Dimanche 05 juin 2016

Les Foulées Réchigniennes

59245 Recquignies



800m
09h15

1600m
09h15

2400m
09h30

5000m
10h00

10000m
10h15

Plus de 9000€ de récompenses dont 2700€ de primes !

Départ Rue du Biez / Inscription et Arrivées Stade Othon Bricnot

Randonnées vertes de 7.5 et 12km - Animations musicales et surprises

Garderie et jeux pour les enfants des coureurs



www.lesfouleesrechigniennes.fr



Fête de la MUSIQUE



3ème nuit des sosies - Samedi 18 juin 2016

A partir de 20h30 - Place de Nice - Recquignies



Yves Domary, chanteur-présentateur-humoriste

Anthony Caplan, sosie de Christophe Maé

Florence Bellon, sosie de Céline Dion

Bernard Gline, sosie d'Elton John

A partir de 18h30, apéro-jazz avec le Café Le Nice

Buvette et petites restaurations par les associations locales

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

F.P.N.M.



VIE QUOTIDIENNE

Toutes les informations à retenir

Agenda de la Vie culturelle

Du 04 au 18 mai, Exposition « Livres/Objets » par l'association « Idem + arts », Médiathèque.

Du 07 au 10 mai, Table thématique 39/45, Médiathèque.

Le 10 mai, Élections du Prix des Incorruptibles par les élèves des écoles maternelles et primaires, Médiathèque.

Le 21 mai, Visite nocturne du Centre historique minier de Lewarde

Le 03 juin, Rencontres autour du jardin, Médiathèque.

Le 08 juin, Mercredi de l'audiovisuel, Médiathèque.

Agenda de la Vie associative

Le 21 mai, Repas d'Anim'Recq, Salle des fêtes.

Le 11 juin, Kermesse de l'APE Paul Langevin, Salle des fêtes.

Le 25 juin, Gala du Madissonn Show, Salle des fêtes.

Agenda de la Vie municipale

Le 10 mai, Inscriptions ALSH Juillet/Août à la salle du Millénaire (13h30 à 14h30) et à la Mairie (15h à 16h).

Le 14 mai, Vide Greniers Réchigniens de 6h à 18h.

Le 17 mai, Inscriptions École Maternelle de Rocq de 16h15 à 17h.

Le 20 mai, Tirage au sort des jurés à 10h, Hôtel de Ville.

Le 23 mai, Inscriptions École Primaire Jean Vilar à partir de 15h, École Maternelle Paul Langevin à partir de 16h30

Le 27 mai, Médaille de la Famille Française, Hôtel de Ville.

Le 09 juin, Inscription École Primaire du Centre de 8h40 à 11h40 et de 13h30 à 17h

Le 16 juin, Baptême de l'air à partir de 17h, Salmagne.

Le 17 juin, Remise des dictionnaires à 17h30, Restaurant Scolaire.

Le 18 juin, Fête de la Musique à partir de 18h30, Place de Nice.

Du 20 au 24 juin, Semaine du Sport dans les Écoles.

Du 1er au 4 juillet, Fête d'Été de Recquignies.

Agenda des Cérémonies

Le 08 mai, Cérémonie commémorative aux monuments aux morts de Rocq (11h) et de Recquignies (11h30). Vin d'honneur à la salle des fêtes.

Le 18 juin, Cérémonie commémorative au monument aux morts de Recquignies (18h30). Vin d'honneur à l'Hôtel de Ville.

Le 14 juillet, Cérémonie commémorative aux monuments aux morts de Rocq (11h) et de Recquignies (11h30). Vin d'honneur à la salle des fêtes.

Distribution des Vignettes Stibus

Les 03 mai et 02 juin, Distribution des Vignettes Stibus de 9h à 11h30 (A à L) en Mairie

Les 06 mai et 03 juin, Distribution des Vignettes Stibus de 9h à 11h30 (M à Z) en Mairie

Gardes des infirmiers(ières)

Le 01 mai, Mme Lobry (03.27.68.90.50)

Le 05 mai, M. Gentile (03.27.68.90.50)

Le 08 mai, Mme Marlier (06.21.66.23.52)

Le 15 mai, Mme Gillard (03.27.65.89.50)

Le 16 mai, Mme Homerin (03.27.66.70.18)

Le 22 mai, Mme Marechal (03.27.68.98.52)

Le 29 mai, Mme Bazzo (06.74.17.67.13)

Le 05 juin, Mme Daime (06.21.26.50.33)

Le 12 juin, Mme Lobry (03.27.68.90.50)

Le 19 juin, M. Gentile (03.27.68.90.50)

Le 26 juin, Mme Marlier (06.21.66.23.52)

Le 03 juillet, Mme Gillard (03.27.65.89.50)

J'appelle le 15 en cas de besoin médical urgent, de malaise, de coma, d'hémorragie, de douleur thoracique (cela peut être un infarctus et la mort peut survenir rapidement), de doute pour un AVC, de difficultés respiratoires (surtout si la personne est asthmatique ou cardiaque ou que cela se produit lors d'un repas), quand une personne ne respire plus, quand vous vous trouvez en présence d'un brûlé, d'intoxication, etc.

J'appelle le 18 en cas d'incendie, de fuite de gaz, de risque d'effondrement, d'ensevelissement, de brûlure, d'accident de la route, d'électrocution, etc.